

MASA Prévoyance			Statutaire		Socle Complémentaire interministériel		Garantie Additionnelle Option 1	Garantie Additionnelle Option 2	Garantie Additionnelle Option 3
			TIB + NBI	Primes	TIB + NBI	Primes	Rémunération annuelle nette imposable	Rémunération annuelle nette imposable	Rémunération annuelle nette imposable
Décès	Capital Décès		100%	100%	100%	100%	-	20 % de la rémunération nette imposable	50 % de la rémunération nette imposable
	Rente d'éducation	De 0 à 18 ans	5 % PMSS		-		-	-	-
		De 19 ans à 27 ans	15 % PMSS		-		-	-	-
Incapacité	CMO	Plein traitement (3 premiers mois)	100%	100%	-	-	100%	100%	100%
		Demi traitement (après 3 mois de CMO et jusqu'à 9 mois)	50%	50%	-	-	100%	100%	100%
	CLM/CGM	Plein traitement (pendant 1 an)	100%	33%	0%	66%	100%	100%	100%
		Demi traitement (pendant 2 ans)	60%	60%	20%	20%	100%	100%	100%
	CLD	Plein traitement (pendant 3 ans)	100%	0%	-	-	100%	100%	100%
		Demi traitement (pendant 2 ans)	50%	0%	-	-	100%	100%	100%
Invalidité	Rente complémentaire à la pension de retraite pour invalidité et à la mise ne disponibilité pour raisons de santé en raison d'une invalidité d'origine professionnelle (jusqu'en 2026)		50 % à 75 %	0%	Complément pour atteindre 80 % sous déduction de la pension de retraite pour invalidité		80%	-	5% (si invalidité >= à 66 %)
	Pension d'invalidité Titulaire (2027)	Catégorie 1	40%	40%	10%	10%	-	-	-
		Catégorie 2	70%	70%	10%	10%	-	-	100%
		Catégorie 3	70%	70%	10%	10%	85%	100%	100%
	Pension d'invalidité Contractuel (2027)	Catégorie 1	30%	30%	20%	20%	-	-	-
		Catégorie 2	50%	50%	20%	20%	-	-	100%
Catégorie 3		50%	50%	30%	30%	85%	100%	100%	
Dépendance	Prestation de dépendance hors hospitalisation		-	-	-		-	-	-
	Prestation de dépendance hors hospitalisation		-	-	-		-	-	-
A la charge de l'agent public Exemple de rémunérations brutes			0 €/mois		1 800 € brut : 7,17 €/mois (déduction faite des 7 € employeur)		1 800 € net : + 14,02 €/mois	1 800 € net : + 14,89 €/mois	1 800 € net : + 20,83 €/mois
					3 200 € brut : 21,23 €/mois (déduction faite des 7 € employeur)		3 200 € net : + 24,93 €/mois	3 200 € net : + 26,46 €/mois	3 200 € net : + 37,02 €/mois

NB : Les pourcentages (%) s'additionnent entre : **statutaire + Socle interministériel**

Exemple : En congé Longue Maladie (CLM), à partir de la 2ème année, un agent ayant pris le **socle interministériel** percevra 80 % de son traitement indiciaire brut et 80 % de ses primes brut.

S'il retient l'option 1, 2 ou 3, il percevra 100 % de sa rémunération **nette** imposable pendant 3 ans.

TIB :	Traitement indiciaire brut
NBI :	Nouvelle bonification indiciaire
GIR :	Groupe iso-ressources - perte d'autonomie
CMO :	Congé maladie Ordinaire (1 an maximum)
CLM :	Congé Longue Maladie (3 ans maximum)
CLD :	Congé Longue durée (5 ans maximum)

ex : cancer, maladie mentale, tuberculose, poliomyélite ou déficit immunitaire grave et acquis.

